

La Gaule Theilloise

Président : M. Bruno Pétrauit - Tél. 04 60 56 33 77 - Site : <http://lagaule.theilloise.free.fr/>

EHGO

> Lieux de pêche

- 25 km en 1^{re} catégorie : L' Erre, la Maroisse, la Rougette, la Jambette.
- 15 km en 2^e catégorie : L'Huisne (du pont Mercier à la Planche).

> Peuplement piscicole

- En 1^{re} catégorie : Truites Fario, Vairons.
- En 2^e catégorie : Carpes, truites, chevesnes, brochets, goujons, brèmes, vairons, ombre commun.

> Le civisme du pêcheur

Le domaine privé est largement majoritaire. L'accessibilité est rendu possible grâce au travail de l'EAAPPMA et au bon vouloir des riverains.

La bonne conduite de chacun contribuera à bénéficier de ce privilège en observant les recommandations suivantes :

- Garez votre véhicule de manière à ne pas gêner (passage, entrée de maison)
- Ramassez vos débris (sachets d'hameçons, papiers, paquets de cigarettes,...)
- Respectez les clôtures et barrières des exploitants
- Ne traversez pas les champs de culture
- Soyez courtois envers les autres pêcheurs et usagers de l'eau.

> Empoisonnements

Deux lâchers de truites farios en 1^{re} catégorie. Les dates de lâchers précisés seront données à chaque adhérent lors de l'achat de la carte.



Dépositaires de carte

> Le Theil sur Huisne (61260)

- la grange aux fleurs

> Ceton (61260)

- Bar, tabac = La Civette =

